

Sainte-Thérèse, le 3 novembre 2016

Par courriel :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant les propriétés situées au 256 et 258,
rue Notre-Dame à Repentigny (lot 1 754 641 et 1 754 642)

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 17 octobre dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents visés par votre demande. Ce sont :

1. Rapport accident technologique du 31 décembre 2003, 3 pages
2. Avis d'infraction du 13 janvier 2004, 2 pages
3. Avis d'infraction du 13 janvier 2004, 2 pages

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (9 pages)

N° Référence : _____

T- 14-2003-12-31-3021

()

Date de l'événement : 31-12-03 N^{bre} de photos : _____
 Organisme impliqué : Stéphane Therrien Excavation Tél. : 514 386-5631
 Adresse : 112, Laroche Poste : _____
 Ville : Repentigny Code postal : _____
 Endroit de l'événement : 256, Notre Dame Code S.P. : _____
 Ville de l'événement : Repentigny N° de ville : 60015
 Produit en cause : Neige usée État du produit L/S/G : (S)

| | | |
|------------|--------|-------|
| NON CLASSÉ | CLASSE | UN : |
| | | CAS : |

Quantité : Approx. litres : _____
 Précise : Dév. : _____
 Sans Dév. : Réc. : _____

Aspects humains

Sans objet :
 Évacués : N^{bre} : _____
 Blessés : N^{bre} : _____
 Traités imm. : N^{bre} : _____
 Hospitalisés : N^{bre} : _____
 Décédés : N^{bre} : _____

SECTEUR : Aéroportuaire Commercial Forestier Autres :
 Industriel Minier Mixte
 Portuaire Résidentiel Rural

IMPACT : Air Cours d'eau Infrastructure d'intérieur
 Infrastructure souterraine Infrastructure de surface Milieu naturel Aucun

TYPE D'ÉVÈNEMENT : Aérien Bris d'équipement Déversement illégal Ferroviaire
 Incendie Manutention Maritime Réservoir
 Routier Travaux illégaux Autres

Sommaire (causes de l'événement) : Transport de neige usée

Signalé par : art. 53-54

Origine M.E.F. (O/N) : (N)

Organisme : _____ Appel reçu à : 03 h 05 Min
 Tél. : _____ Date : 31-12-03 Fin de la conversation : 03 h 10 Min

PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX

Sortie : Oui ou Non

Urgence-Environnement : Maryse Hamel

Rendu sur les lieux à : 03 h 40 Min

Quitte les lieux à : 04 h 30 Min

Organisme impliqué : Stéphane Therrien excavation

Temps total : 120 Min

Ronald Dufresne (André Lalonde sport)

N^{bre} de sorties : 1

Responsables municipaux : _____

Catégorie : 1) 2) 3)

Demande d'exécution de travaux : Oui Non

Émissions 115.1 : Oui Non

Fonds d'urgence : Oui Non Coût : _____

Autres : _____

Pér. de traitement : Int. Ext. Comb.

Transféré à (serv. ou code) : MUN 14 Zone (M.T.M.) : X Y : _____

Sommaire : Transport de neige usée sur le terrain André Lalonde et pousser dans la rive du fleuve

(Interventions) Demande d'arrêter les travaux.

Signature : Maryse Hamel

Date : 31-12-03

Maryse Hamel

| DATE ET HEURE | JOURNAL DES OPÉRATIONS |
|-------------------|--|
| 31-12-03 03h05 | Appel de la centrale téléphonique de rappeler concernant le transport de neige usée. |
| 03h10 | J'appelle monsieur 53-54 qui m'explique que ce n'est pas la première fois qu'il constate en revenant de travailler qu'il se fait des travaux sur le terrain du magasin André Lalonde Sports. La barrière du stationnement est ouverte et des camions pleins de neige se déversent à l'extrémité du stationnement et par la suite une pelle pousse la neige ou la souffle vers le fleuve. |
| 03h40 | J'arrive sur les lieux. Un camion vient de quitter après avoir vider sa boîte pleine de neige. La pelle pousse la neige dans la rive et le littoral du fleuve. Je vais à la rencontre du chauffeur. Il m'explique que le propriétaire du magasin a plusieurs bâtisses commerciales à Repentigny et la compagnie Stéphane Therrien excavation a obtenu le contrat de déneigement. Lorsqu'il commence à manquer de place pour entreposer la neige aux différents endroits, il la transporte au 256 Notre Dame et la pousse dans la rive et le littoral du fleuve. |
| 04h00 | Arrivée de Stéphane Therrien avec un camion plein de neige. Il me confirme ce que le chauffeur m'avait expliqué. IL fait affaire avec monsieur Ronald Dufresne chez André Lalonde sport. Ce dernier est au courant de cette pratique. Je lui demande d'arrêter les travaux et lui explique que le service régulier va prendre la relève du dossier lundi. Je l'informe qu'il est fort probable que lui et monsieur Dufresne reçoivent un avis d'infraction pour ses travaux illégaux. Il accepte d'arrêter les travaux et il aimerait mieux que le dossier soit clos. Je lui explique que dorénavant la neige devra être transportée vers un site autorisé. Dans les prochains jours, il va discuter du problème avec monsieur Dufresne. |
| 04h15 | Monsieur Therrien conduit le camion qui transporte la neige alors avant de quitter les lieux il vide son camion et par la suite je le suis pour m'assurer qu'il ne continue pas le transport. Monsieur Therrien se rend au garage de la compagnie. |
| | Coordonnée :Stéphane Therrien excavation 112, Laroche Repentigny Tel. :514-386-5631 |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |

Québec

Ministère
de l'Environnement

COMpte RENDU D'APPEL

A.R. : 14-2003-12-31-3021()

ALERTE

Reçue par : SOS Heure que le service téléphonique vous a appelé : ___ h ___ min
Date : 2003-12-31 Heure que vous avez rappelé le service téléphonique : ___ h ___ min

MESSAGE DU SERVICE TÉLÉPHONIQUE

Nom : _____ Relation : PLS.
Organisme : art. 53-54 Adresse : _____
No téléphone : (_____ Ville : Repentigny
Message : _____

TYPE D'ÉVÈNEMENT

- | | | | | | | | |
|-----------------------|--------------------------|-----------------------|--------------------------|-------------|--------------------------|---------------------|-------------------------------------|
| Aérien | <input type="checkbox"/> | Bris d'équipement | <input type="checkbox"/> | Carcasse | <input type="checkbox"/> | Déversement illégal | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Ferroviaire | <input type="checkbox"/> | Glissement de terrain | <input type="checkbox"/> | Incendie | <input type="checkbox"/> | Inondation embâcle | <input type="checkbox"/> |
| Inondation eau claire | <input type="checkbox"/> | Inondation Frasil | <input type="checkbox"/> | Manutention | <input type="checkbox"/> | Maritime | <input type="checkbox"/> |
| Pluie diluvienne | <input type="checkbox"/> | Réservoir | <input type="checkbox"/> | Routier | <input type="checkbox"/> | Tornade | <input type="checkbox"/> |
| Travaux illégaux | <input type="checkbox"/> | Autres | <input type="checkbox"/> | | | | |

Explication : _____
Nom de la ville : Repentigny No de la ville : 60015

TRAITEMENT DE L'ÉVÈNEMENT

Heure que le plaignant vous a appelé : Début : 03 h 00 min Fin : 03 h 03 min

Explications additionnelles : Des camions de déneigement, la neige dans la stationnement devant de l'édifice Sport (sur Notre Dame) et un gros tracteur polaire la neige sur le fluide. C'est les 2^e nuit que les pls est l'absence de ce genre d'événement

TRANSFERT (O/N) 0 Immédiat : Différé : ___ Date : _____

No de région : _____ Heure que vous avez appelé : 03 h 03 min
Nom de la personne : Hayou Hamel Heure du retour d'appel : 03 h 07 min

Transféré à (service ou code) : _____ URG

Commentaires : _____

TRAITEMENT TERMINÉ À 03 h 08 min Période de traitement : Int : ___ Ext : Comb. : ___

Signature : Francoise LeBlanc Date : 2003-12-31

Direction régionale de la Capitale Nationale
Urgence Environnement Québec
365, 55^e Rue Ouest
Charlesbourg (Québec) G1H 7M7

Téléphone : 24 hres. : 1-866-694-5454
Télécopieur : (418) 645-1214
Internet : <http://www.menv.gouv.qc.ca>

Ce papier contient un minimum de 20 % de fibres recyclées de postconsommation

CERTIFIÉ

Repentigny, le 13 janvier 2004

AVIS D'INFRACTION

Gestion Ronald Dufresne Ltée
256 rue Notre-Dame
Repentigny (Québec)
J6A 2R6

N/Réf. : 7316-14-01-60013-01
300128031

Objet : Lieu d'élimination de neiges usées non autorisé
au 256 rue Notre-Dame, Repentigny.

Monsieur,

À la suite de l'inspection effectuée le 31 décembre 2003 par un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté l'infraction ci-après et ce, en dérogation à la loi et au règlement :

1. Exploitation d'un lieu d'élimination de neiges usées sans avoir obtenu préalablement un certificat d'autorisation;
 - Règlement sur les lieux d'élimination de neige
 - article 1
 - Loi sur la qualité de l'environnement
 - article 22

Direction régionale de Lanaudière

100, boul. Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6

Téléphone : (450) 654-4355
Télécopieur : (450) 654-6131
Internet: <http://www.menv.gouv.qc.ca>

AVIS D'INFRACTION

- 2 -

N/Réf. : 7316-14-01-60013-01
300128031

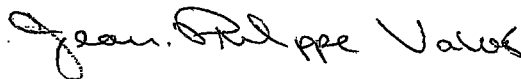
Le 13 janvier 2004

Nous vous demandons donc de cesser immédiatement tout dépôt de neiges usées dans un lieu non autorisé et de nous soumettre un plan des correctifs d'ici au 13 février 2004.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec le soussigné au (450) 654-4355, poste 231.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard de l'infraction qui a été observée.



JPV

Jean-Philippe Valois, technicien
Service de l'environnement

CERTIFIÉ

Repentigny, le 13 janvier 2004

AVIS D'INFRACTION

Monsieur Stéphane Thérien
112 Laroche
Repentigny (Québec)
J6A 7M5

N/Réf. : 7316-14-01-60013-01
300128031

Objet : Lieu d'élimination de neiges usées non autorisé
au 256 rue Notre-Dame, Repentigny.

Monsieur,

À la suite de l'inspection effectuée le 31 décembre 2003 par un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté l'infraction ci-après et ce, en dérogation à la loi et au règlement :

1. Exploitation d'un lieu d'élimination de neiges usées sans avoir obtenu préalablement un certificat d'autorisation;
 - Règlement sur les lieux d'élimination de neige
 - article 1
 - Loi sur la qualité de l'environnement
 - article 22

Direction régionale de Lanaudière

100, boul. Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6

Téléphone : (450) 654-4355
Télécopieur : (450) 654-6131
Internet : <http://www.menv.gouv.qc.ca>

AVIS D'INFRACTION

- 2 -

N/Réf. : 7316-14-01-60013-01
300128031

Le 13 janvier 2004

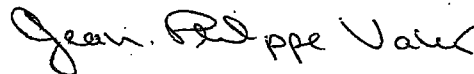
Nous vous demandons donc de cesser immédiatement tout dépôt de neiges usées dans un lieu non autorisé et de nous soumettre un plan des correctifs d'ici au 13 février 2004.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec le soussigné au (450) 654-4355, poste 231.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard de l'infraction qui a été observée.

JPV



Jean-Philippe Valois, technicien
Service de l'environnement